

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2021-42
Etablissement de la liasse fiscale pour l'exercice 2021**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2122-2, R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 autorisant le Président à créer la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire
VU la délibération du Conseil syndical n° 21-08 du 7 Juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT les activités opérationnelles de l'aéroport décrites dans un budget annexe (SPIC), ces activités sont assujetties aux impôts commerciaux (TA, IS, CET...), et, en particulier, à l'impôt sur les sociétés. •
CONSIDERANT la nécessité de s'adjoindre les services d'une expertise comptable afin d'établir la première déclaration d'impôt sur les sociétés et la liasse fiscale 2021 des activités de l'aéroport ;

DECIDE

ARTICLE 1

L'établissement de la liasse fiscale pour l'exercice 2021 en vue de déclaration d'impôt sur les sociétés de 2021 est confiée au cabinet KPMG – 51 rue de Saint Cyr -CS 60409 -69338 LYON CEDEX 09

La mission est conclue pour un montant forfaitaire de 4 500 € HT, correspondant à 5 jours de travail.

ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la régie d'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire sur l'exercice 2021 et suivants.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/05/2021.

Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire

